



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

**SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019**

### **OJ N°2 - Développement économique.**

**Sollicitation de subvention auprès du FEDER dans le cadre de l'étude de faisabilité d'une ferme houlomotrice dans le Sud Aquitain.**

Date de la convocation : 9 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 69.

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

#### PRESENTS :

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°12), BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°11), CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DAGORRET François, DE CORAL Odile, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°24), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°23), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°4), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), POULOU Guy (à compter de l'OJ N°29), SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

#### ABSENTS OU EXCUSES :

BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, ETCHEBEST Michel, HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, OLÇOMENDY Daniel, SOROSTE Michel.

#### PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, HAYE Ghislaine à DESTIZON Patrick, OLÇOMENDY Daniel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

**OJ N°2 - Développement économique.****Sollicitation de subvention auprès du FEDER dans le cadre de l'étude de faisabilité d'une ferme houlomotrice dans le Sud Aquitain.**

Rapporteur : Monsieur Michel VEUNAC.

Mes chers collègues,

Contexte

La Communauté d'Agglomération Pays Basque et la Région Nouvelle-Aquitaine partagent les mêmes objectifs de développement des énergies marines renouvelables sur leurs territoires et notamment celui de la filière houlomotrice. En effet, les études d'évaluation du potentiel énergétique de la Côte Aquitaine, réalisées depuis 2012, ont mis en avant un gisement important d'énergie de la houle sur le Sud Aquitain.

Ce constat a donné lieu à une première phase de pré-qualification des zones susceptibles d'accueillir une ferme houlomotrice, étude pilotée par la Région en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque et terminée en septembre 2016. Les résultats positifs de cette première phase ont incité les deux entités à poursuivre et approfondir ces premiers travaux.

Pour ce faire, une convention partenariale bipartite, aux objectifs plus larges et centrée sur le périmètre de l'Estuaire de l'Adour, a été signée avec trois axes majeurs :

- favoriser l'émergence des énergies marines renouvelables,
- améliorer les connaissances du milieu estuarien,
- gérer et mettre en valeur les données.

Le projet « Etude des conditions de faisabilité d'une ferme houlomotrice dans le Sud Aquitain »

Afin de finaliser la caractérisation d'un site potentiel d'installation, un marché public de type partenariat d'innovation (2019-2022) a été engagé sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Il vise à analyser le potentiel énergétique de la houle et les zones propices à l'implantation d'une ferme houlomotrice dans le Sud Aquitain. Cette expérience sera ensuite valorisée par la mise en place d'outils de communication et de concertation.

Au sein de la Communauté d'Agglomération, le projet est porté par la Direction Générale Adjointe Economie, en collaboration avec la Direction Générale Adjointe Eau, Littoral et Milieux naturels au titre de sa Direction Littoral et Milieux naturels.

Inscrit dans les priorités d'action de l'actuel Programme Opérationnel FEDER-FSE Aquitaine, la Communauté d'Agglomération Pays Basque souhaite déposer une demande de subvention FEDER de 942 794,55 €, sur un coût total prévisionnel de 1 257 059,40 € TTC, au titre de l'objectif thématique 4.1 « Accroître la production d'énergies renouvelables à partir de la biomasse, de la géothermie et des ressources marines ».

Le plan de financement se présente comme suit :

Dépenses TTC		Recettes		
Partenariat d'innovation	1 246 935,40 €	FEDER	942 794,55 €	75%
Communication	10 124,00 €	Autofinancement Communauté d'Agglomération Pays Basque	314 264,85 €	25%
TOTAL	1 257 059,40 €	TOTAL	1 257 059,40 €	100%



Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2017 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment en matière d'« Autorisation de dépôt des demandes de subventions auprès des partenaires susceptibles de financer les projets communautaires »,

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver le plan de financement prévisionnel relatif à l'étude des conditions de faisabilité d'une ferme houlomotrice dans le Sud Aquitain,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une subvention FEDER à hauteur de 942 794,55 € et à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 46 voix

Contre : 0 voix


Abstention : 0

Ne participe pas au vote : 0

Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : 18 octobre 2019.

Publié le : 18 octobre 2019.